

Dossier d'inscription 2025-2026 Formation CAC (49)

Vidéo le 26 janvier et à Doué en Anjou le 21 février 2026

16 stagiaires maximum. La formation pourra être annulée si moins de 5 stagiaires

Avoir 16 ans minimum à la date de formation et être licencié à la FFTir depuis 1 an minimum, licence 2025-2026 en cours de validité, être titulaire du PSC1 ou équivalent (voir annexe).

**Dossier complet à renvoyer au plus tard pour 10 janvier 2026 :
par mail à accueil.ligue@tirpaysdelaloire.fr**

Nom :

Prénom :

Club :

N° de club :

N° de licence :

Photo du candidat à joindre en numérique

Important : avant de remplir ce dossier d'inscription, il est impératif que les candidats et présidents de club lisent le règlement du certificat de compétences Capacité à accueillir et conseiller (CAC). Le règlement est accessible directement sur le site Internet de la FFTir en lisant ce QR Code avec votre smartphone ou tablette tactile ou sur le lien : https://www.fftir.org/wp-content/uploads/2024/09/Livret_REGLEMENT_CAC-09_2024-a-web.pdf



Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____ Email : _____

N° de téléphone domicile :

N° de téléphone portable :

Date de naissance :

Êtes-vous en situation de handicap ? OUI - NON

Catégorie d'âge (entourez la catégorie) : CF, CG, JF, JG, D1, D2, D3, S1, S2, S3

Niveau « Cibles Couleurs » (entourez le grade) : sans / blanc, jaune, orange, vert, bleu, marron, arc-en-ciel

I – Pièces à fournir par le candidat

- Présent dossier d'inscription intégralement renseigné
- Autorisation parentale pour les candidats mineurs
- 35 € **par virement** (tarif valable jusqu'à l'AG de la Ligue) à réception de la convocation à la Ligue de Tir des Pays de la Loire, afin de finaliser définitivement votre inscription.
- Copie du diplôme PSC1 ou équivalent (voir P.3).**

II – Profil du candidat

Précisez vos fonctions actuelles au sein du club et vos motivations pour suivre cette formation.

Pratique les armes de poing (TAR ou ISSF) : OUI NON

Politique de confidentialité de la FFTir (cochez l'option) :

Les Données à caractère personnel (DCP) que le candidat fournit à la FFTir dans le dossier d'inscription font l'objet de traitements qui permettent d'organiser et de réaliser les prestations de formation. Conformément à l'article L123-22 du Code de commerce, elles sont conservées pendant une durée de dix (10) ans. Les destinataires de ces données sont les collaborateurs habilités qui exercent dans le métier de la formation au sein de la FFTir. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le candidat peut exercer ses droits d'accès aux données à caractère personnel, à la rectification ou l'effacement de celles-ci, à la limitation du traitement et à la portabilité des données en contactant le Délégué à la protection des données (DPD) en complétant le formulaire dédié à l'exercice des droits [Mes droits RGPD - FFTir Formation](#). Dans les mêmes conditions, le candidat concerné a également le droit de retirer son consentement à tout moment, sans que les effets de ce retrait soient rétroactifs. Le candidat concerné a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle de la protection des données (CNIL).

Consultez notre politique générale de confidentialité : <https://www.fftir.org/menu/espace-fftir/departement-formation/politique/>

Je reconnais avoir pris connaissance de la politique de confidentialité de la FFTir et en accepte les conditions faute de quoi mon dossier d'inscription serait irrecevable.

III – Avis favorable et motivé du président de club

Précisez vos attentes par rapport à la formation du candidat et la nature des fonctions auxquelles il peut aspirer au sein du club en cas de réussite au certificat de compétences Capacité à accueillir et conseiller (CAC).

CONDITIONS GENERALES :

>La Ligue de Tir des Pays de la Loire se réserve le droit d'annuler une formation lorsque le nombre de stagiaires inscrits à cette formation serait inférieur à l'effectif minimum indiqué dans l'offre de formation 5 jours ouvrables avant la date de début programmée, sans qu'aucune pénalité de rupture ou de compensation ne soit due entre les parties pour ce motif. Le club sera remboursé des frais engagés.

>La Ligue se réserve le droit de reporter des regroupements de formation en cas d'impossibilité de fonctionnement. Le stagiaire sera averti dans les meilleurs délais, et si possible, au moins 48 heures avant le regroupement.

>Annulation et abandon à l'initiative du stagiaire : en cas d'annulation tardive par le stagiaire d'une session de formation planifiée, ou si le stagiaire manque une journée, la Ligue ne procèdera à aucun remboursement. Est considérée comme tardive toute annulation intervenant dans les trois (3) jours ouvrables précédant la date de début programmé. Si, par suite de force majeure (étudiée au cas par cas), le stagiaire est empêché de suivre la formation, le stagiaire pourra poursuivre la formation et rattraper les modules manqués sans frais supplémentaires (sous condition de fournir un justificatif dans les 8 jours suivant l'absence). Les modalités de ce rattrapage s'établiront au cas par cas, durant la saison en cours ou la suivante au plus tard.

Dans le cas contraire, le stagiaire se repositionnera sur le module de la prochaine formation de la saison suivante au plus tard.

>Le stagiaire et le Président de Club ont pris connaissance des dates de la formation.

L'enregistrement des modules à distance par quelque moyen que ce soit (même à strict usage personnel) est interdit. La reproduction et la diffusion des documents qui vous sont fournis sont interdits, exceptés tout support diffusé gratuitement par la FFTir.

DATE ET SIGNATURE DU CANDIDAT

après avoir pris connaissance des conditions générales, ainsi que du règlement CAC (avec mention « Lu et approuvé »)

DATE, NOM DU PRESIDENT, SIGNATURE ET CACHET DU CLUB

après avoir pris connaissance des conditions générales (avec mention « Lu et approuvé »)

Les équivalences au PSC1

- Attestation de Formation aux Premiers Secours (**AFPS**)
- Brevet national de secourisme (**BNS**)
- Brevet de secouriste de la protection civile
- Premiers Secours en Équipe de Niveau 1 (**PSE1**)
- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (**CSST**) à jour de son recyclage
- Brevet National de Premiers Secours (**BNPS**)
- Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (**AFGSU**)
- Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours avec Matériel (**AFCPSAM**)
- Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (**BNSSA**)
- Certificat de Formation aux Activités de Premiers Secours en Équipe (**CFAPSE**)
- Brevet de brancardier secouriste
- Certificat de sécurité sauvetage délivré par la direction générale de l'aviation civile

Diplômes équivalents au PSC1



ATTESTATION POUR LES MINEURS

Document à présenter obligatoirement au Cadre Technique Responsable AVANT LE DÉBUT DE STAGE

Nous, soussignés,

Monsieur..... Téléphone :

Et Madame..... Téléphone :

Représentants légaux de

Né(e) le à

Adhèrent à la société de tir de

N° association N° licence.....

N° sécurité sociale.....

Autorisons notre fils, fille, pupille (rayer les mentions inutiles) ci-dessus mentionné(e) à participer aux manifestations

Animées ou organisées dans le cadre de la Fédération Française de Tir (tels que entraînements, stages, compétitions ou autres...).

En cas de nécessité, nous autorisons l'encadrement de la FFTir à prendre toutes les mesures nécessaires (consultation, hospitalisation, intervention chirurgicale) à la prise en charge de notre fils, fille, pupille (rayer les mentions inutiles).

Les antécédents médicaux de notre fils, fille, pupille (rayer les mentions inutiles) figurent dans son carnet de santé et nous lui avons remis (le cas échéant) les médicaments nécessaires à la poursuite de son traitement pour la durée de la manifestation.

Fait à le

Pour servir et valoir ce que de droit.

Signature des deux représentants légaux

Joindre obligatoirement une copie de la carte d'identité d'un des deux représentants légaux pour authentification des signatures sauf si vous l'avez déjà envoyé cette saison pour un autre stage.